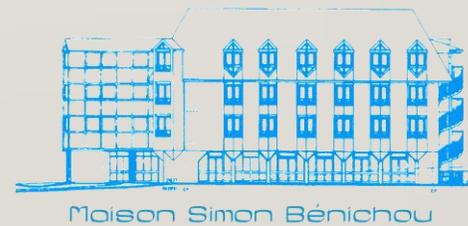


# MÉTHODE VAPEUR EN EHPAD

---

RETOURS D'EXPÉRIENCE



# PRÉAMBULE

---

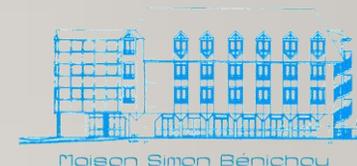
- **En 2006** : création du groupement d'employeurs Saint Charles
  - Il a pour vocation l'embauche en temps partagé de professionnels tels que qualicien, diététicienne, psychologue, musicothérapeute, socio-esthéticienne,....
- **En 2008**, l'EHPAD Simon Bénichou rejoint le groupement d'employeur St Charles
- **En 2014** la Fondation St Charles se crée. Le Groupement d'Employeur disparaît. Les liens étroits de fonctionnement entre les établissements de la Fondation et l'EHPAD Simon Bénichou perdurent (*mise à disposition de ressources, formations partagées,...*)

# LES STRUCTURES CONCERNÉES



- Fondation St Charles de Nancy
- Fondation reconnue d'utilité publique
- 100% habilité à l'aide sociale
- 8 EHPAD, 1 SSIAD, 2 Centres de Soins
- 850 places d'hébergement
- 50 places d'accueil de jour
- 6 postes de responsables d'hébergement-hôtelier / gouvernants
- Environ 80 agents hôteliers *(sur des missions d'hygiène des locaux)*

- EHPAD Simon Bénichou
- EHPAD associatif à but non lucratif
- Partiellement habilité à l'aide sociale
- 67 places d'hébergement permanent
- 6 places d'accueil de jour
- 0,5 poste de gouvernante
- 8 agents hôteliers *(sur des missions d'hygiène des locaux)*



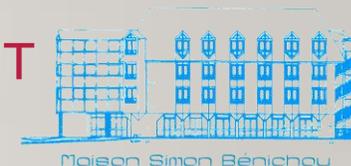
# DES POLITIQUES R.S.E AFFIRMÉES



## AXES STRATÉGIQUES DE LA FONDATION ST CHARLES

- Axe Stratégique R.S.E de la Fondation dans le CPOM 2018-2022 :
  - ➔ Mise en œuvre d'une démarche environnementale dans les EHPAD de la Fondation
- Expérience réussie de la vapeur à l'EHPAD Ste Thérèse de Ludres depuis 2012

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020



- Rédaction d'un Axe Éco-Responsable
  - ➔ Réduction de l'utilisation des produits chimiques (*hygiène des locaux*)
  - ➔ Mise en œuvre de la méthode vapeur

### R.S.E : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

« concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

# 2018 : L'OPPORTUNITÉ

---

1. Mise en place d'une politique « achat » au sein de la Fondation
2. Opportunité d'un achat groupé Fondation St Charles / S. Bénichou
3. Aides financières de l'ADEME pour l'acquisition de matériel « vapeur »
4. Commande de plusieurs appareils de marque SANIVAP :
  - 20 pour la Fondation Saint Charles de Nancy
    - 8 pour l'EHPAD Notre Dame du Bon Repos de Maxéville
    - 4 pour l'EHPAD St Sauveur de Maxéville
    - 4 pour l'EHPAD Villa St Pierre Fourier de Villers lès Nancy
    - 2 pour l'EHPAD Ste Famille de Vandoeuvre
    - 1 pour l'EHPAD Ste Thérèse de Ludres (qui en avait déjà 2)
    - 1 pour l'EHPAD st Charles de Bayon
  - 4 pour l'EHPAD Simon Bénichou de Nancy

# POURQUOI LA MÉTHODE VAPEUR ?

---

- Supprimer / réduire l'utilisation des produits chimiques
  - *Impact environnemental*
    - Absence d'effluent
    - Réduction des consommations d'eau
    - Amélioration de la qualité de l'air intérieur
  - *Impact économique*
    - Retour sur investissement rapide (expérience CH Saint Dié : 1 an / chiffres SANIVAP : 1,5 ans)
  - *Impact sur la santé des salariés et des résidents :*
    - Absence de composés chimiques volatils COV
    - Réduction des risques d'allergies respiratoires et cutanées
- Améliorer l'organisation et le respect des bonnes pratiques
  - Non-respect des méthodes de pré-imprégnation
  - Nombreux remplacements avec des incidences sur l'utilisation des produits chimiques



# POURQUOI LA MÉTHODE VAPEUR ?

---

- Améliorer la propreté des locaux
  - Pas de biofilm (surfaces ternes, collantes) / pas d'encrassement
  - Détartrage des sanitaires
- Améliorer les conditions de travail du salarié
  - Simplifier des actions d'hygiène complexes (entretien des fauteuils roulants, barrières de lit, adaptables, ...)
  - Gain de temps (moins d'action mécanique pour enlever le biofilm)
  - Pas d'EPI
- **Efficacité de la méthode**
  - Détertion/désinfection facilitée des surfaces
  - Eau sous pression = action mécanique
  - Efficacité de la vapeur à agir dans les espaces les plus réduits
  - Aucun dépôt de calcaire
  - Aucune contrainte « contact alimentaire »



# FAVORISER LA MISE EN PLACE DE LA MÉTHODE VAPEUR

---

- Leviers initiaux indispensables :
  - Présence d'un pilote (ex: responsable hôtelier) convaincu et porteur de projet
  - Préparer en amont la stratégie d'accompagnement au changement auprès de l'équipe hôtelière et soignante : *information sur la méthode vapeur, démonstrations sur site, ....*
  - Former l'ensemble des utilisateurs et renouveler les formations initiales autant que nécessaire
  - Former le pilote (*a minima*) pour une utilisation experte du matériel
  - Déterminer avec efficacité les besoins en matériel et équipement en fonction du projet : *suppression de la chimie, utilisation partielle de la vapeur.*
  - Rédiger des procédures claires et les mettre à disposition du personnel



# BILAN DU DEPLOIEMENT TERRAIN DE LA MÉTHODE VAPEUR ?

---

- **Forces :**

- Efficacité et rapidité de la désinfection
  - *Chambres « à blanc » et « à fond » faites à la vapeur*
  - *Élimination efficace du biofilm sur les sols*
  - *Désinfection améliorée des surfaces (barrières de lit, surfaces complexes) qui étaient désinfectées auparavant à la lavette*
- Utilisation de la vapeur par d'autres personnels que le personnel ASH :
  - *Personnel IDE pour la désinfection des paillasse, des chariots de médicament, ...*
  - *Personnel AS pour la désinfection des matelas, barrières de lit, ...*
- Changement des mentalités en matière d'hygiène des locaux
  - *Sensibilisation du personnel accrue des risques liés aux produits chimiques*
  - *A défaut d'être au « tout vapeur », cela a contribué à l'émergence de l'utilisation **Eau + Microfibre** en remplacement des détergents pour les sols.*
- Presque toutes les difficultés liées à la méthode vapeur peuvent se résoudre par un rappel de pratiques / formation
- Longévité des consommables (ex : ehpad de Ludres : renouvellement après 7 ans d'utilisation)



# BILAN DU DEPLOIEMENT TERRAIN DE LA MÉTHODE VAPEUR ?

- **Faiblesses :**

- L'encombrement des chambres limite l'emploi de la vapeur « au quotidien »
  - En UHR, aucun problème pour une utilisation quotidienne en chambre. Le profil des résidents en UHR induit un niveau d'encombrement des chambres nettement moindre qu'en hébergement classique
- Les premiers effets visibles de la vapeur peuvent mettre du temps à se voir
  - *Du fait d'un encrassement important lié à un biofilm important*
  - *Découragement des équipes*
- Manutention plus contraignante qu'en méthode classique
  - *Câble électrique et flexible vapeur à prendre en compte dans la gestuelle*
- Maintenance des appareils
  - *Suivi des temps d'utilisation*
- Nombreux remplacements de salariés et difficulté à former en continu les remplaçants → réemploi de la chimie (*plus connue que la vapeur*), mauvaises pratiques (ex NDBR : 9 remplaçants en octobre ; il faudrait ½ journée de formation par semaine uniquement pour former le personnel hôtelier à la vapeur)
- Adaptation lente aux nouvelles pratiques, notamment en terme d'ergonomie de poste (*on ne manie pas un balai vapeur comme un balai en méthode pré-imprégnation*)



# BILAN CHIFFRÉ DE LA MÉTHODE VAPEUR

Prise en compte des coûts de détergent, détergent/désinfectant, détergent/désinfectant/détartrant, cire, décapant sol

- **FONDATION SAINT CHARLES NANCY :**
  - EHPAD Sainte Thérèse - Ludres (période 2012-2019)
    - coût global divisé par 5,3
      - Coûts de détergent divisés par 2,7
      - Coûts de détergent/désinfectant/détartrant divisés par 7
      - Suppression des coûts de détergent/désinfectant
    - EHPAD Notre Dame du Bon Repos – Maxéville (période 2017-2019)
      - coût global divisé par 2,6
        - Coûts de détergent divisés par 2,6
        - Coûts de détergent/désinfectant divisés par 2
        - Coûts de détergent/désinfectant/détartrant divisés par 2,8
  - **EHPAD SIMON BÉNICHOU** (période 2017-2019)
    - coût global divisé par 4,4
      - Coûts de détergent divisés par 2
      - Coûts de détergent/désinfectant divisés par 8
      - Suppression des coûts de cire/décapant sol



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

---

*AKKAYA Agnès – Gouvernante (EHPAD Saint Sauveur - Maxéville)*

*AVIGNON Ghislaine – Gouvernante (EHPAD Simon Bénichou – Nancy)*

*LAMBOLEZ Guillaume – Responsable Qualité (Siège de la Fondation Saint Charles – Nancy)*

